

**Commune de Puissalicon**

**DELIBERATION N° 2025-26**  
**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10/06/2025**

Convocation du 25/07/2025

Séance du 29/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire.

**Présents** : FARENC Michel – LORENTE-AMEN Marie – BLANCOU Hubert – MATHIEU Marjorie – GAU Rose-Marie – HERNANDEZ Monique – CRITG Stéphane – PAGES Cyril – BRIFFA Eric

**Absents** : FERRE Gérard – KUTTEN Michel (pouvoir à GAU) – TOUZET Christophe – MISSANA Virginie (pouvoir à FARENC) – DARDAILLON Marine – VIGOUROUS Jean-Marie

**Secrétaire de séance** : GAU Rose-Marie

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 et lui demande de se prononcer,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Approuve à l'unanimité** ce document

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmission au représentant de l'état le 30/07/2025  
Publication sur le site internet de la Commune le 30/07/2025

  
**Rose-Marie GAU**  
Secrétaire de séance

  
**Michel FARENC**  
Maire

